

L'AVENIR

DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN SOCIALISTE



LE NUMÉRO

5

CENTIMES

ANNONCES :

Annonces anglaises..... la ligne 1 fr.
..... — 2 :
..... — 4 :

Les abonnements sont reçus au Bureau du Journal
11, rue Quatre-Chapeaux

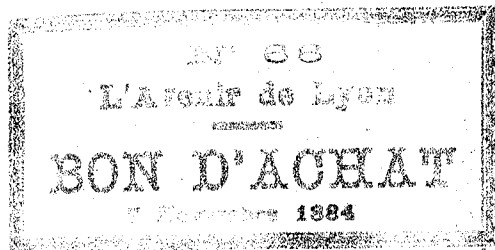
ADMINISTRATION & REDACTION :

70, Cours de la Liberté, 70

LYON

ABONNEMENTS :

Bureaux 2 mois 1 an
Lyon et départ^s limitrophes, 5 fr. 10 fr. 20 fr.
Pour les autres départ^s.... 6 fr. 12 fr. 24 fr.
(Étranger : port en sus)

Les abonnements partent du 1^{er} et du 15 des mois

Ce Bon doit être détaché tous
les jours et conservé.

LES COMPLICES DE FERRY

On lit dans la loi organique sur l'élection
des députés — 30 novembre, 31 décembre
1875, 22 janvier 1876, à l'article 15 :

« Les députés sont élus pour quatre ans.
« La Chambre se renouvelle intégralement. »

Or, à quelle époque a été élue la Cham-
bre actuelle ?

Le 21 août 1881.

Donc, aux termes mêmes de la loi, elle
doit être renouvelée en août 1885. Cela est
manifeste à tous les yeux et ressort claire-
ment de l'article 15 cité plus haut. Mais
chacun sait que les opportunistes qui nous
gouvernent, hélas ! pour notre propre
honte, se moquent de la loi et de la Consti-
tution comme d'une guigne, dès qu'elle
semble gêner leurs calculs politiques et
compromettre leurs intérêts électoraux.

La preuve en a été faite mille fois, der-
nièrement encore, lors de la fameuse réu-
nion de l'Assemblée soi-disant nationale,
où la libre discussion, seule digne d'une dé-
mocratie souveraine, a été indignement
étouffée par les plats valets du triste Iro-
quois qui, comme le dieu Icarre, plane dans
les airs ministériels.

Mais chaque fois que ce dédain de la loi
se manifeste chez nos gouvernants de mal-
heur, il est bon de le dire bien haut, afin
que le peuple sache en quelles tristes mains
il a confié la défense de ses droits et la sau-
vegarde de ses intérêts.

C'est pourquoi nous croyons fort utile de
mettre en pleine lumière cette nouvelle
violation de la loi, qui peut d'ores et déjà
être considérée comme accomplie.

L'adoption du scrutin de liste ne fait
plus, hélas ! aucun doute actuellement.

C'est le fait presque consommé, c'est
l'arche sainte préconisée par Gambetta et
sanctifiée par les larbins qui lui ont succédé.

Or, il est évident que pour une assemblée,
c'est faire son testament que de changer
son mode de scrutin.

C'est justement pour ce motif que les
souteneurs du ministère tiennent surtout à
émettre ce vote avant le printemps pro-
chain, car alors ils pourront dire : Nous
considérons notre mandat comme terminé,
et de cette façon, ajoutent-ils tout bas, ce
ne sera pas nous qui voterons le prochain
budget.

Voilà ce que la Chambre actuelle appelle
choisir du plus grand des maux le moindre,
c'est pas malin, mais c'est bien roublard.

La chambre nouvelle qui viendra sera
obligée de voter les impôts nouveaux, dont
l'établissement impopulaire aura été rendu
nécessaire par l'impérialisme et la lâcheté des
députés actuels, qui forment le bataillon
sacré de Jules Ferry.

Le grotesque homme d'état... ble l'a dé-
claré lui-même à la commission du budget :
« Vous ne pouvez échapper à de nouveaux
impôts pour 1886. »

Et les sapeurs à fausses barbes et à faux

nez qui forment la garde impériale de ce
républicain-royaliste, ont compris sans
peine la conduite *bourgeoise* que leur dictait
la prédiction officielle du postillon de Lon-
jumeau, qui conduit provisoirement la pa-
tache de l'Etat. Se soustraire aux responsa-
bilités, après avoir largement profité de
son cher petit mandat, pour le plus grand
profit de son *trésor particulier*, a toujours
été le fin mot de la politique archi-oppor-
tuniste.

Le peuple, espérons-le, saura flétrir
comme elle le mérite cette politique auver-
gnate.

Le peuple n'a qu'une réponse à faire à
ces entretenus de blanc d'Eu :

Ferry, mon vieux, tu nous la fais à
l'oseille.

J.-B.-A. PAGES.

Messieurs, VOUS NE POUVEZ PAS
ÉCHAPPER À DE NOUVEAUX IM-
PÔTS. Il n'en faut point parler main-
tenant, à cause de la période électo-
rale qui va s'ouvrir. Mais, une fois les
élections faites, NOUS Y REVIEN-
DRONS FATALEMENT.

(Déclaration faite, le 16 octobre 1884,
par M. Jules Ferry, président du
Conseil, aux membres de la com-
mission du budget.)

DEPECHE DE NUIT

GUERRE DE CHINE

La *Saint-James Gazette* annonce mystérieu-
sement que des négociations se poursuivent en
ce moment en vue d'un arrangement entre la
France et la Chine.

Ces négociations, dont le point de départ se-
rait l'abandon par la France de ses réclama-
tions au sujet de l'indemnité de guerre, seraient
ménées par l'intermédiaire d'une légation chi-
noise d'Europe.

Concessions de la Chine

Le *Times* publie une importante dépêche de
Shang Hai, faisant connaître, d'après Li-Hung-
Chang, les conditions auxquelles la Chine ac-
cepterait la paix. Dans une conversation qu'il
a eue à Tien-Tsin, avec le vice-roi, celui-ci au-
rait dit que la Chine consentirait à repren-
dre les négociations, mais à la condition que la
France renoncerait à sa demande d'indemnité
et n'occuperait Ke-Lung que jusqu'au moment
où la Chine aurait exécuté l'article du traité
relatif à la frontière du Tonkin. Ce serait,
d'après Li-Hung Chang, le maximum des con-
cessions chinoises.

Occupation de Lang-Son

La commission du Tonkin a entendu hier M.
Paul Bourde, correspondant du *Temps* au
Tonkin.

Notre confrère a exprimé l'opinion que le
train était insuffisamment organisé, et qu'on
manquait de mulets et de coolies ; que, en ce
qui regardait la conclusion rapide des opéra-
tions, il était indispensable d'aller jusqu'à
Lang-Son.

Quant à l'occupation d'Hainan, suggérée par
M. Maze, M. Bourde pense que cette expédi-
tion devrait être complètement distincte de celle
du Tonkin.

UN PLACARD RÉVOLUTIONNAIRE

L'affiche suivante, imprimée sur papier
blanc, a été placardée hier soir sur tous les
murs de Paris :

Avis aux électeurs contribuables

Citoyens,
Il est temps de déjouer les complots
opportunistes.

Le directeur des chinoiseries ministé-
rielles par excellence : Ferry, disait der-
nièrement à la commission du budget :

« Messieurs, vous ne pouvez pas échap-
per à de nouveaux impôts. Il n'en faut
point parler maintenant, à cause de la pé-
riode électorale qui va s'ouvrir. Mais, une
fois les élections faites, nous y reviendrons
fatalement. »

Sorties de la bouche d'un fourbe, ces pa-
roles expriment bien le retour prochain des
scènes déplorables qui ont ensanglanté la
Corse, et une aggravation d'impôts au
lendemain des élections.

Cependant, vous pouvez croire, citoyens,
en prêtant main-forte à la grève des con-
tribuables, nous débarrasser des 303 bandits
qui trônent au Palais-Bourbon et décider
du sort des élections.

Quand les vampires qui nous gouvernent
ne pourront plus nous faire la guerre à nos
dépens, ils consentiront peut-être à déposer
en d'autres mains les clefs de la caisse
publique dès lors sans intérêt pour eux.

En tous cas, s'ils hésitent, nos vengeurs
sauront bien faire justice de leur refus en
exécutant un à un toute la vermine oppor-
tuniste.

LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC

A reproduire et afficher dans toutes les com-
munes de France.

INFORMATIONS

Le compte rendu des exportations du district
consulaire de Lyon au Etats-Unis donne, pour
le mois d'octobre, un total de 3,564,471 fr. 35,
avec une diminution d'un plus d'un million sur
le chiffre du mois précédent.

Cette diminution pèse sur presque tous les
articles d'exportation de soie, qui ont diminué de
moitié ; sur les cuirs et sur les peaux, sur les
préparations tinctoriales, sur les vins et sur les
liqueurs, sur les cocons percés et sur les pâtes
alimentaires.

L'exportation des soies grèges et des dévures
et ornements d'église seule est restée la même
à peu près qu'en septembre.

Les produits métallurgiques, les déchets, les
pignes et les bourres de soie ont subi une lé-
gère augmentation.

En somme, le compte rendu du mois est
rien moins que favorable.

Le départ des conscrits strasbourgeois,
incorporés dans l'armée allemande, a provoqué
quelques désordres. Les familles des maiten-
reux jeunes gens ont été brutalement repous-
sées et les jeunes soldats conduits à la gare au
milieu d'une escorte nombreuse, baïonnette au
canon.

Quelques scènes navrantes ont eu lieu.
Plusieurs ouvriers, n'ayant pu dissimuler leur
indignation, ont été arrêtés.

Nous apprenons que le comité républicain
de l'Ain offre la candidature au Sénat à M. Po-
chet, ce qui serait certes la meilleure réponse à
faire à la condamnation prononcée par les ma-
gistrats de M. Martin-Feuillée.

Un cas de choléra, suivi de mort en quel-
ques heures, s'est produit avant hier dans le
centre de Paris, rue Coquillière ; Mme Beau-
jeu, ouvrière, âgée de vingt et un ans, de-
mourant au numéro 38 de cette rue.

Le conseil municipal de Nantes a voté
5 000 fr. pour des secours à distribuer aux fa-
milles des cholériques.

Le fléau reste localisé dans les quartiers où
il a pris naissance. On signale aujourd'hui une
atténuation notable de l'épidémie.

La commission de l'armée a tenu hier une
séance fort importante au Palais-Bourbon, au
cours de laquelle M. le ministre de la guerre a
exposé son système au point de vue du dédou-
blement des régiments d'infanterie et d'artil-
lerie de marine.

Le général Campon a présenté les avan-
tages de ce système, qui rendent cette armée
coloniale plus maniable.

ACTUALITÉS

Il est arrivé un accident à la veuve de Ba-
diouet.

Aussi, quelle idée d'aller visiter « la mausolée
impériale » !

C'est en descendant de wagon que l'ancienne
demoiselle de Montijo est tombée sur le quai ;
— ne pas lire sur le ..

Elle s'est blessée au genou. — Nous signa-
lons ceci comme une tentative de resuscita-
tion.

L'ex-belle Andalouse est de nouveau
couronnée. Tant pis pour elle.

L'empereur d'Allemagne a renoncé à se
rendre à Wernigerode, pour assister aux chas-
ses, une chute qu'il a faite dans sa chambre
lui ayant occasionné une légère tuméfaction à
l'épaule.

L'empereur a passé, comme de coutume,
l'après-midi dans son cabinet de travail.

Son vétérinaire aurait pu lui donner un
meilleur conseil.

On mande de Paris que le grand-duc de
Saxe-Weimar et sa fille sont descendus, non à
l'Hôtel Continental, mais chez le comte de
Paris.

Où peut-on être mieux qu'au sein de sa
famille ? Eh hue ! le fourgon de Coblenz.

La Monnaie de Paris frappe, en ce moment,
pour la Cochinchine, des monnaies division-
naires de la piastre. La commande dépasse en
valeur trois millions de francs.

Les trois quarts de ces pièces seront frap-
pées avec l'exergue « Indo-Chine française, »
qui, désormais sera seule employée.

Ferry sera le premier à en avoir plein
ses poches. C'est ce qui frappera le plus les
Cochinchinois.

Mgr Perraud, évêque d'Autun, se rendra
aujourd'hui à Dijon pour prononcer l'oraison
funèbre de Mgr Rivet.

En lisant les deux premières lignes,
j'ai cru que le papa Perraud venait à Dijon
pour y acheter de la moutarde. Ça com-
mençait à me monter au nez.

Dimanche prochain aura lieu, au cirque des
Champs-Élysées, une grande fête de la coiffure
suivie d'un bal de nuit qui sera ouvert par un
quadrille d'honneur poudré Louis XV.

Jules Ferry, Waldeck-Rousseau, Ches-
nelong et Gavardie ouvriront le quadrille.
Quelle pommade ! je la sent d'ici.

Le conseil municipal de Belgrade a envoyé
une délégation visiter les principales villes de
l'Europe pour y étudier les institutions publi-
ques, dans le but de les introduire à Bel-
grade.

Un télégramme annonce que M. Pad-
joint Dubois est avisé de la visite de la dé-
légation.

M. Gramusset est chargé de la récep-
tion.

Je plains Belgrade de tout mon cœur.

PETIT-POUCET.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Service télégraphique spécial de L'AVENIR

AVANT LA SÉANCE

Nos honorables ne sont pas tous restés
dans les cinquières de la capitale, beau-
coup d'entre eux siègent à leur banc. On
s'est un peu reposé pendant les vacances
de la Toussaint, c'est pourquoi la plupart
dorment à leur siège.

Freppel, le violet prêtre, agit fièvreuse-
ment son couteau à papier, on dirait qu'il
menace son adversaire Douville-Maillefeu ;

Le rapporteur de la commission du budget des cultes.

Cette grave question passionne un peu les couloirs et la tribune de la presse.

LA SÉANCE

Deux heures sonnent à la petite pendule placée au-dessus des tribunes, M. Brisson agite ses grelots présidentiels, la séance est ouverte.

La Chambre prend en considération la proposition de M. COLBERT-LAPLACE tendant à assurer l'alimentation de la caisse des chemins vicinaux.

Elle adopte également en première délibération le projet de loi établissant une contribution foncière sur les propriétés bâties en Algérie.

Loi sur l'instruction criminelle

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur le projet de loi relatif à l'instruction criminelle.

M. GOBLET, rapporteur, dit que la commission a adopté pour l'article 44, une nouvelle rédaction ainsi conçue :

« Le juge d'instruction peut être saisi d'une affaire non seulement par l'intermédiaire du procureur de la République, mais encore par la plainte de la partie civile. »

L'article 44, ainsi modifié, est adopté ainsi que les articles 45 à 60.

M. CHEVANDIER présente un amendement tendant à ce que sauf dans les cas graves le juge d'instruction désigne allégoirement deux experts.

Il y a, en matière de médecine légale, de très grandes difficultés et des responsabilités redoutables ; il n'y aurait donc rien d'excessif à partager cette lourde responsabilité entre deux experts, qui pourraient s'éclairer mutuellement.

Je demande le renvoi de mon amendement à la commission. Quant à l'ancien tarif, il n'est pas en rapport avec les progrès de la science moderne dans les conditions actuelles. Il est quelquefois difficile d'obtenir le concours d'hommes compétents pour les expertises délicates. On ne saurait prendre trop de garanties pour diminuer autant que possible les erreurs judiciaires qui causent toujours un remords profond pour la société.

M. GOBLET. — Je demande le rejet de cet amendement. Il y a beaucoup de préventions contre l'expertise judiciaire. Ces préventions, le plus souvent, ne sont pas justifiées.

Il faut, il est vrai, introduire le contrôle dans la justice, mais le projet y a pourvu en plaçant à côté de l'expert désigné par la Justice un expert désigné par l'accusé.

M. CHEVANDIER prétend que la garantie n'est pas suffisante.

L'amendement de M. Chevandier est repoussé.

L'article 109 est abandonné par la Commission.

Les articles 101 à 120 sont adoptés.

M. RIBOT, sur l'article 122, demande que les permissions soient accordées par le juge d'instruction.

L'article, modifié par cet amendement, est adopté.

Les articles 123 à 162 sont adoptés, ce dernier avec une modification présentée par M. Ribot, dans lequel il dit que le procureur de la République doit remettre le dossier au juge d'instruction.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

La séance est levée à 5 heures.

SÉNAT

Les Cassandres du Luxembourg ont siégé deux heures juste. De deux à quatre, comme les pensionnats bien tenus.

M. Demôle donne sa démission de rapporteur de la commission de la réforme électorale du Sénat, il passe son corbillon à M. Lenôël et la séance est levée. Les têtes de bois vont étaler leur jabot poudré de tabac dans les allées du jardin du Luxembourg, où de tièdes rayons du soleil de Brumaire vont dégourdir ces vieux lézards.

ÉTRANGER

BELGIQUE. — BRUXELLES. — Un meeting républicain a été tenu à Bruxelles, dans la nuit du 3 novembre. Mille personnes environ y assistaient.

On a lu un manifeste républicain et une résolution protestant contre l'expulsion de quelques Français accusés de faire de la propagande républicaine en Belgique et déclarant que la République est la forme de gouvernement qu'il faut à la Belgique.

— Le roi est, assure-t-on, sujet à de violentes crises nerveuses depuis quelques jours.

On affirme qu'il n'assistera pas au Te Deum de Sainte-Gudule, le 15 de ce mois, et chanté à l'occasion de la fête patronale.

Il est également certain que la rentrée des Chambres se fera sans discours du trône.

ALLEMAGNE. — BERLIN. — Une fête a été donnée hier à la légation japonaise, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance du mikado. Aucun étranger n'était invité.

En dehors du personnel de la légation, environ cinquante Japonais étaient présents ; la plupart sont des étudiants.

Il n'y avait que deux dames : la femme du ministre et celle du consul.

ITALIE. — GENÈS. — Un cuirassé italien, probablement le *Garibaldi*, va faire un voyage d'inspection le long de la côte occidentale de l'Afrique.

Il aura particulièrement pour mission d'explorer les territoires de l'embouchure du Congo, de façon à éclairer le gouvernement sur les intérêts actuels ou futurs de l'Italie dans cette région.

ESPAGNE. — MADRID. — La nouvelle que la France commence à prendre une attitude énergique au Maroc, a causé ici une vive émotion.

Le ministre d'Espagne à Paris a reçu des instructions l'invitant à se rendre immédiatement auprès de M. Jules Ferry pour l'entretenir à ce sujet.

EGYPTE. — DONGOLA. — Le général Wolseley a investi, avec beaucoup de cérémonie, le mudir de Dongola, des insignes de commandeur de l'ordre de St-Michel et de St-Georges.

Le mudir a exprimé sa vive reconnaissance.

LA CRISE EN BELGIQUE

Un meeting républicain a été tenu dans la soirée du 3 novembre, sous la présidence du citoyen Van Caubergh. Mille personnes environ y assistaient, Cesar de Paepe, Delfosse, Volders, ont été chaleureusement

applaudis. On a lu un manifeste républicain et une résolution, rotestant contre l'expulsion de plusieurs Français accusés de faire de la propagande républicaine en Belgique et déclarant que la République est la forme de gouvernement qu'il faut à la Belgique.

Un ordre du jour en ce sens a été voté par acclamations ; puis la foule s'est retirée en chantant la *Marseillaise*, et en criant : « Vive la République ! »

Le succès éclatant de ce premier meeting républicain, autour duquel les journaux réactionnaires vont probablement organiser le silence, est une imposante affirmation des idées républicaines en Belgique.

Dernière Heure

PARIS, 10 heures. — Suivant le *National*, les dernières dépêches de l'amiral Miot venant de Madagascar, témoignent d'une certaine lassitude causée par l'insuffisance des moyens d'action.

— Les dernières dépêches de l'amiral Courbat disent que le blocus de Fernose est aussi rigoureux que possible ; la mer est toujours mauvaise et les troupes continuent leurs travaux de fortifications sans accident.

Le général Brière de l'Isle mande que les troupes occupent des positions en avant de Phu-Lang et de Hong-Hoa et surveillent les routes de Lang-Son et de Lao-Kai.

11 h. — La chambre a discuté la réforme du code d'instruction criminelle, sans incident.

La discussion sur la réforme électorale a été renvoyée à demain.

Minuit. — Un télégramme d'été de Londres, assure que le gouvernement chinois a été très impressionné par l'attitude de la Chambre française et qu'il serait disposé à conclure un arrangement ; des négociations directes auraient déjà été entamées à ce sujet.

1 h. — Trois chaudières ont fait explosion la nuit dernière dans une vaste usine métallurgique de Briston, ville d'Angleterre.

Deux ouvriers ont été tués et vingt autres ont été blessés.

A Darthon (Allemagne), une explosion de grisou a eu lieu au puits Vicro ; vingt mineurs ont été tués.

Un canard que nous aurions dû écraser *ab-ovo*, vient de prendre son vol dans le département de l'Ain. De mauvais plaisants, des farceurs bons à tout faire, ont lancé dans la vallée des Dombes la plus inepte fumisterie, en déclarant *urbi et orbi* que le journal *l'Avenir* était la propriété de M. E. Portalis. Pour l'honneur de notre indépendance absolue, nous déclarons à la face de nos amis et de nos ennemis que *l'Avenir*, tout modestement petit journal qu'il est, est l'organe le plus indépendant des travailleurs de la région, qu'il n'appartient en propre à personne et qu'il est la propriété exclusive de la démocratie socialiste.

Nos rédacteurs briseraient plutôt leur plume que de servir autre chose que la cause des travailleurs et cela de la façon la plus indépendante.

Nous le prouverons à l'occasion, aux hommes de notre parti ainsi qu'à ceux qui ont intérêt à lancer ce idiot canard.

LA RÉDACTION.

L'ENQUÊTE

M. de Lanessan a terminé devant l'une des sous-commissions de la commission d'enquête, la lecture de son rapport sur la crise de Saint-Etienne et sur la situation des mineurs de la Loire.

Samédi, la sous-commission entendra la deuxième partie du rapport sur la crise à Lyon.

Mercredi prochain, la commission générale sera convoquée pour entendre les conclusions de M. de Lanessan.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 novembre 1884

M. Bouffier préside la séance.

M. Grinand dit que, faisant partie déjà de plusieurs commissions, il ne peut accepter de faire partie de celle du budget. Devant l'invitation de ses collègues, il accepte cependant en disant qu'il pourra difficilement suivre tous les travaux de cette importante commission.

M. Combet, qui n'est probablement pas content de la présence du citoyen Fichet dans la même commission, demande qu'il n'en fasse pas partie, attendu qu'il n'a pas eu la majorité absolue lors du vote.

Monsieur le président dit que c'est d'après une décision du conseil que le citoyen Fichet a été proclamé membre de cette commission et que cela s'est passé très souvent pour d'autres commissions où on a pris à la suite parmi ceux qui avaient le plus de voix sans passer à un deuxième tour de scrutin.

Le citoyen Fichet déclare que pour mettre les collègues à leur aise il donne sa démission.

Le conseil, à l'unanimité, déclare que la démission n'est pas acceptée et l'incident est clos.

M. le Président donne lecture du traité passé entre la société anonyme des maçons et l'administration. Les clauses sont les mêmes que celles qui avaient été discutées à la dernière séance.

M. Grinand combat ces conclusions et M. Dupont lit u ne protestation émanant, dit-il, d'ouvriers de la Croix-Rousse pour laquelle ils demandent que tous les ouvriers sans travail soient occupés.

M. Dupont aurait bien dû soutenir les quelques conseillers qui voulaient que les chantiers soient conduits par la ville. Mais non, il n'a pas pu les faire mettre en adjudication ce qui aurait empêché l'emploi de tout ouvrier sans travail et il se venge sur l'association des maçons qui s'engage à occuper les deux tiers des ouvriers sans travail de toutes corporations autres que celle des maçons et des terrassiers. Cela n'est pas tout-à-fait logique, citoyen Dupont.

M. Hemmel, qui a soutenu tout le temps les entrepreneurs, vient aussi aujourd'hui entraver l'association en demandant que tous les ouvriers qui travailleront à ces chantiers participent aux bénéfices. Il montre bien que c'est contre l'association ouvrière qu'il dirige ses coups lorsqu'il refuse de se rallier à la proposition du citoyen Fichet qui dit avec logique qu'il ne faut pas créer une situation exceptionnelle à une association ouvrière.

Je suis partisan de la participation des ouvriers aux bénéfices des patrons, ajoute le citoyen Fichet, et c'est pourquoi je propose, que l'on mette, à partir d'à présent, dans tous les cahiers des charges que les ouvriers participent aux bénéfices avec leurs patrons dans toutes les adjudications de la ville, mais cela sans exception.

à notre recherche, nous disparaissions sans avertir personne.

— Et sans prendre nos chevaux, exclama-t-elle avec désespoir.

— Bah ! répliqua paisiblement le comte. A quoi bon des chevaux ? Si vite que nous eussions couru, don Diaz nous aurait rejoints tôt ou tard.

Stupéfaite, elle laissa retomber ses bras frémissants.

— Et nous restons ici ! dit-elle enfin, ici, sur cette falaise ouverte à tous les regards !... Mais nous sommes perdus !... Mais d'un moment à l'autre cet homme va surgir à nos côtés !...

Lélio se mit à rire.

— Ah ça ! dit-il, est-ce là cette bravoure que vous m'annonciez, senorita ?

— Comte, s'écria-t-elle éperdue, votre tranquillité me prouve que vous croyez n'avoir rien à craindre... Mais, au nom du ciel, rassurez-moi !

Il se leva, la prit par la taille et l'attira du côté de la mer. L'aube était née, fondant peu à peu le brouillard. Ce n'était déjà plus qu'un voile de gaze, au travers duquel transparissait le golfe, uni comme un miroir de sombre acier.

— O mon adorée peureuse ! dit Lélio, ouvrez ces yeux charmants ; regardez là-bas, à l'horizon...

(A suivre.)

FEUILLETON DE L'AVENIR (45)

LE COMTE DE SAINT-ETIENNE

Par Contran BORTS

PROLOGUE

Lélio l'Aventurier

(Suite).

Le sourire de la jeune fille s'éteignait.

— Qui sait ! murmura-t-elle. De la coupe aux lèvres... il y a loin quelquefois !

— Oh ! dit le comte, je vous en supplie, ma chère âme, point de pressentiments funestes ! Laissez-moi tout entière cette joie qui m'inonde le cœur, et chassez du vôtre, si vous m'aimez, l'amertume poison du doute !

— Je ne doute pas, Lélio, dit-elle en frissonnant. J'ai peur !

— Auprès de moi !

— Hélas ! notre union n'a pas encore été bénie par un prêtre... Et cet homme, ce Diégo...

— Que nous importe cet homme !... Mienne vous êtes, ma Dolorès, et mienne vous resterez, je le jure !

Elle appuya sa tête brune sur l'épaule de son époux.

— Oui, balbutia-t-elle comme en un rêve ! oui, je suis à vous, Lélio... à vous de cœur et d'âme, à vous pour la vie et pour l'éternité !

Il l'enveloppa d'une étreinte ardente...

— Alors, ô mon doux ange, souriez encore, je le veux ! Faites que ce beau regard attristé s'éclaire, et confiez à mes lèvres cette perle qui tremble au bord de vos longs cils.

Mais avec sa mobilité d'enfant et sa pudeur de jeune fille, elle lui échappa de nouveau, tandis qu'un rayon de gaieté se faisait jour à travers ses larmes.

— Eh quoi ! dit Lélio, me refuserez-vous donc toujours la plus innocente caresse ?

— Eh bien ! murmura-t-elle, tenez, homme insatiable !

Et elle approcha son front rougissant.

— Rien que le front !... Ah ! h, l'avare !

— C'est plus encore que vous ne méritez, méchant que vous êtes !

— Méchant, moi ? quel crime ai-je donc commis ?

— Un crime de lèse-confiance... Vous me cachez vos inquiétudes, vos projets... Vous avez des secrets pour votre femme, monseigneur !

— J'en conviens, senora.

— Ah ! vous avouez !... c'est bien heureux ! et si je vous sommait de le dire.

— J'obéirais, madame.

— En ce cas, répondez. Pourquoi m'avoir fait quitter brusquement cette hôtellerie de Saint-Jean-de-Luz où nous arrivions à peine ? Qu'attendons-nous en ce lieu sauvage ? Qu'est devenu votre écuyer ? Que signifient tous ces mystères ?

— Ces mystères, senorita, avaient pour but de vous dissimuler un péril.

— Je veux le connaître à l'instant. Sachez, messire, que je suis brave comme mon épée.

— Nous allons bien voir, mon gentilhomme ! Et d'abord, depuis notre fuite d'Agréda, vous nous croyez, n'est-il pas vrai, débarrassés du seigneur don Diaz ? Détrompez-vous. Don Diaz n'a pas cessé de nous poursuivre, que dis-je !... don Diaz a failli deux fois nous atteindre.

— O mon Dieu ! s'écria Dolorès.

— Hier, à la tête d'une vingtaine de cavaliers, don Diaz est entré derrière nous dans Saint-Sébastien, qu'heureusement nous n'avions fait que traverser. Aujourd'hui, laissant en arrière la moitié de ses hommes qui n'en pouvaient plus de fatigue, il est arrivé une heure après nous à Saint-Jean-de-Luz.

Dolorès se dressa terrifiée.

— Heureusement encore, continua Lélio, mon écuyer veillait. Et pendant que don Diaz, réveillant au hasard les hôteliers et questionnant les servantes, battait la ville

Ceux qui tout à l'heure voulaient imposer tant de conditions à la première association ouvrière qui soumissionne, se taisent et acceptent les conclusions de l'administration qui accordent l'exécution des terrassements à l'association des maçons.

Le conseil vote ensuite les fonds nécessaires, qui ne grèvent en rien le budget de la ville, puisqu'ils s'élèvent à 271.000 fr. ; somme égale à celle que donne l'Etat à la ville.

Le citoyen Fichet signale à l'administration un fait qui paraît assez étrange et qui cependant existe.

La maison acquise par la ville, à la Mouche, pour servir d'ambulance en cas d'invasion du choléra, a été réparée comme l'avait décidé le conseil, et depuis cette époque on y laisse un gardien qui l'a payé six francs par jour.

Il me semble qu'on ne devrait pas être aussi large avec les deniers de la ville, ajoute-t-il, car on trouvera tant que l'on voudra un ménage qui gardera l'immeuble gratuitement, en lui permettant de se loger dans la maison, pourvu que la ville s'engage à le prévenir quinze jours à l'avance, quand il devra s'en aller.

M. Maynard, adjoint à l'architecture, déclare que c'est la vérité, mais que l'administration a sous la main un homme dans les conditions indiquées par M. Fichet.

La séance est levée à 9 heures, et le Conseil se réunit dans ses différentes commissions.

A TRAVAIL LYON

Retirée des Facultés

Hier, à deux heures de l'après-midi, a eu lieu la rentrée solennelle des Facultés de l'Etat dans le nouvel amphithéâtre de la Faculté de médecine, que l'on inaugurerait pour la circonstance.

Commencement d'incendie. — Hier, à 5 heures du soir, un commencement d'incendie s'est déclaré chez Mme Perret, restaurateur, rue Monney, 70.

Le feu avait pris naissance dans une armoire contenant de la lingerie.

Grâce à la rapidité des secours apportés par les voisins, quelques seaux d'eau ont suffi pour éteindre ce commencement d'incendie.

Les pertes sont évaluées à la somme de 15.000 francs couvertes par une assurance.

Arrestation. — Dans la soirée d'hier, la nommée Marie Colliat, en état complet d'ivresse, et qui insultait grossièrement les passants, a été arrêtée rue Voltaire. Cette mégère, conduite à la Permanence, a aggravé sa situation en insultant les agents.

Le nommé Antoine Mastat, conducteur de bestiaux, a également été arrêté pour intercession de séjour, sa résidence obligée étant la ville de Valence.

Fausse alerte. — Hier, à quatre heures du soir, trois détonations partant d'une maison située au numéro 4 de la rue Neuve, jetaient l'épouvante parmi les paisibles habitants de ce quartier. Les bruits les plus alarmants circulaient déjà dans la foule, lorsqu'on apprit que c'était un mauvais plaisant qui venait de décharger un revolver.

Procès-verbal a été dressé contre le délinquant.

Arrestation. — Hier, à dix heures du soir, le nommé D..., employé de commerce, demeurant place Croix-Paquet, 11, a été arrêté sous l'inculpation de tentative de débauche de mineurs.

Une enquête est ouverte.

Vagabondage. — Les urbains ont écouté, la nuit dernière, les nommés : Jean Charvoz, Jules Truchet et Jeanne Lafaix, dépourvus de domicile et de tout moyen d'existence.

VARIÉTÉS

Qu'est-ce que la Question sociale?

(suite)
II

Syndicats professionnels.

Le gouvernement opportuniste, en maintes circonstances oratoires, nous a fait une brillante narration, un splendide mirage fascinateur, de cette institution sociale embrigadant le travailleur. C'était la manne tombant des nues dans la coquille de l'ouvrier, la poule au pôt du Vert-Galant.

Mais tous les syndicats des patrons, par l'union, la concorde qui règnent entre eux, parce qu'ils sont moins nombreux, posent toujours le pied sur les syndicats ouvriers proprement dits, où par suite du grand nombre, la division, la discorde paralysent toute décision prompte et rapide, car la réussite d'une combinaison, d'une institution, comme une bataille, dépend autant de la rapidité d'exécution, que de l'habileté de conception.

Caisse de Retraite des Invalides du Travail

Tel est le titre de la fameuse proposition de loi Nadaud. Mais, selon la valeur grammaticale et législative du titre même de la loi, tout ce qui ne sera pas invalide du travail, tout ce qui ne sera pas, proprement dit, travailleur, en sera écarté.

Cette création, ne comprenant qu'une catégorie spéciale de retraités, n'étant pas applicable à la généralité des citoyens malheureux de la République, réduits par des causes imprévues et multiples dans une situation misérable; cette création, dis-je, cette caisse de retraite, alimentée par des fonds de prévoyance et des subventions insuffisantes, sera complètement et matériellement impuissante à atteindre le paupérisme, supprimer la mendicité ou la misère et assurer l'existence honnête et légale de la vieillesse.

Toutes les institutions précédentes, greffées moralement sur la question sociale, ne sont que des expédients, des atténuants, des palliatifs qui amoindrent peut-être la situation personnelle de catégories spéciales de citoyens, mais qui ne sauraient résoudre la question au point de vue général.

De plus, je pose cet axiome en principe, c'est que toutes les associations, quelles qu'elles soient, présentent l'inconvénient de tirer la couverture de leur côté; jésuites, franc-maçons, corporations, tous visent à favoriser leur pouvoir, leur puissance et leur intérêt personnel de sortilèges.

L'incommensurable solution de la question sociale, considérée dans l'état actuel des théories socialistes, comme insoluble, consiste donc à imaginer une combinaison générale s'adaptant à toutes les positions sociales sans distinction de corporations ou de professions.

Dans cet ordre d'idées, je me suis attaché à réaliser cette innovation au moyen d'une organisation spéciale formidable dont la puissance du capital fournit une immense étendue nationale qui puisse, sans spoliation personnelle ni partage social, abriter et protéger l'infirmité et la vieillesse contre les tortures de la pauvreté, les intempéries de la misère et les douleurs de l'infortune.

D'après les considérations précédentes, la vraie définition de la question sociale, appelée socialisme par les conservateurs, c'est d'assurer au citoyen quelconque, travailleur, ou

vrier ou non ouvrier, ex-commerçant, ex-propriétaire ou ex-rentier, victimes d'accidents, malheureux épaves des catastrophes commerciales, tristes naufragés des tempêtes financières; c'est d'assurer, dis-je, à tous l'existence matérielle et morale dans la vieillesse ou l'incapacité de travail, sans subir la honte ou le déshonneur, sans recourir à l'aumône ou à la charité publique.

Voilà ce que c'est que la question sociale. C'est le socialisme prévoyant, national et légal!

Dans l'organisation actuelle des peuples civilisés, l'égoïsme inhumain, l'avidité pécuniaire, la passion de la fortune, les jouissances temporelles, élevées à la hauteur d'une religion sociale, dominent tout; la réussite, l'opulence ou les grandeurs justifient tout, quels que soient les moyens employés pour atteindre ce but.

En habile chimiste, on extrait de l'homme la quintessence de tout ce qu'il peut produire, absolument comme un cheval de trait ou une machine à vapeur; et quand il succombe sous le harnais, quand il butte comme un cheval couronné, quand il ne produit plus enfin, il tombe au rebut, on l'interne, l'exile ou l'emprisonne, ou bien on lui dit : va-t'en au dépôt de mendicité, tu n'es plus un citoyen...

Voici la justice sociale. Noble et digne récompense humanitaire décrétée sous l'égide de la platonique devise : *(Liberté, Egalité, Fraternité)*.

(A suivre)

CHRONIQUE RÉGIONALE

SAVOIE

Chambéry. — Le train de Chambéry est arrivé hier soir à Grenoble, avec un retard d'une heure. Les voyageurs étaient entassés dans des wagons à bestiaux, et quatre de ces wagons, notamment, étaient pleins. Une similitude promiscuité a régné dans les premières, deuxième et troisième classes depuis Tencin jusqu'à Grenoble, à raison de treize ou quatorze voyageurs par compartiment. Des personnes munies de billets de première ou de deuxième classe ont été ainsi cahotées dans des troisièmes et même dans des véhicules inférieurs.

Est-ce que le P.-L.-M. restituerait leur argent à ces personnes si elles le réclamaient? Evidemment non. Comment appelle-t-on ce procédé en matière commerciale? Tromperie sur la marchandise.

Il faut s'attendre à tout avec cet excellent P.-L.-M.

RHONE

L'Abrasle. — Dimanche prochain, 9 courant, à deux heures de l'après-midi, salle de la justice de paix, grande conférence contradictoire au bénéfice des ouvriers sans travail de Lyon, organisée par la chambre syndicale des assureurs de l'Abrasle et avec le concours de rédacteurs de Lyon.

Nous recevons la lettre suivante avec prière de l'insérer :

Il est dans notre ville un journal qui se pique de socialisme, mais qui n'en fait qu'argent comptant, en suivant les bizarreries du caprice de son rédacteur en chef : c'est la *Progrès* de Lyon.

Avant-hier, notre délégué à la Fédération se présentait dans ses bureaux pour faire insérer une convocation, lorsque un de ses rédacteurs, ne se contentant pas de refuser la note, l'insultait d'une façon grossière.

En syndicat qui se respecte, nous n'avons

pas daigné relever l'insulte, mais nous profitons de la circonstance pour annoncer à toute la corporation qu'à partir de ce jour nous ne ferons aucune annonce dans cette feuille officielle qui soutient avec tant d'urbanité les intérêts des travailleurs malheureux.

Le Syndicat réuni des ouvriers apprêteurs de Lyon.

Le 2 novembre 1884 le docteur Perronnet a traité ce sujet au cercle de l'Union sociale : « Ce qu'il y a de vrai dans le magnétisme animal. » Les pensées qu'il a développées peuvent se résumer dans les conclusions suivantes :

1° Les faits de magnétisme animal existent de toute antiquité (pythoïsses, sibylles, oracles, sorciers, bruits, etc.) ;

2° Pour obtenir l'hypnotisme, la catalepsie et le somnambulisme, le choix des moyens est indifférent, pourvu que le sujet et le magnétiseur croient à leur efficacité ;

3° Le plus souvent le somnambule est un automate qui accomplit inconsciemment toutes les volontés du magnétiseur, même si ce dernier ne les exprime par aucun geste, ni par aucune parole (phénomène de la suggestion mentale) : ce pouvoir s'étend jusque dans le domaine des fonctions purement physiologiques ;

4° La lucidité magnétique, la double vue, la prédiction de l'avenir au moyen de somnambules sont des chimères ou, du moins, des faits très rares dont nul critérium ne peut annoncer l'existence ; la plupart des faits attribués à la lucidité magnétique sont des faits de suggestion mentale ;

5° L'emploi du magnétisme animal dans la thérapeutique des névroses peut être d'un très grand secours (du Potet, Liebeault, Bernheim, H. Durville, Bureau, Charcot, Voisin, Dumontpailler, Richet, etc.) ; faits nombreux du docteur Perronnet ;

6° La loi n'autorise que les médecins à employer le magnétisme animal dans un but curatif : car, employé sans discernement ou sans précaution, il peut avoir les plus graves conséquences sur la santé et le caractère des sujets ;

7° Des questions médico-légales d'une grande importance surgissent à propos de la suggestion mentale. (Jules Liégeois, professeur à la Faculté de droit de Nancy).

La séance a été terminée par des expériences démonstratives d'hypnotisme, de catalepsie mobile ou rigide et de suggestion mentale : les sujets ont été choisis parmi les personnes présentes.

Du reste, le docteur Perronnet a exposé complètement toutes ses propositions et sa théorie nouvelle de l'ondulationnisme dans son livre du *Magnétisme animal* et dans son article sur la *Suggestion mentale* paru le 1^{er} novembre 1884 dans le journal *Science et Nature* de Paris.

Ce livre et ce journal se trouvent à Paris chez J. B. Baillière, et à Lyon, chez H. Georg.

Cercle de l'Union sociale de la Croix-Rousse

Samedi, huit novembre, à huit heures du soir, le Cercle de l'Union sociale discutera le compte d'administration de la ville de Lyon, pour l'exercice 1883.

Le Secrétaire général, GUERS.

Libre

Nous recevons la lettre suivante avec prière de l'insérer :

La commission de protestation contre l'expulsion des locataires pendant la crise invite tous les ouvriers et ouvrières sans travail du premier et quatrième arrondissement à une réunion privée qui aura lieu aujourd'hui ven-

LE PALEFRENIER

Par Henri ROCHFORT

(Suite)

— Quelle raison lui fournir ? répétait le marquis. Je n'ose pas lui confesser que son titre te semble insuffisant. Ce serait lui infliger une humiliation gratuite. Voyons, Yvonne : vicomte, c'est pourtant quelque chose ! Si n'était que baron, je te comprendrais. J'irai plus loin : je t'approuverais.

Mais elle secouait la tête comme une femme qui ne se paye pas d'une vicomté. Le marquis levait les yeux au ciel, pour lui demander un conseil que le ciel lui refusait. Et pendant cette pantomime, Yvonne pensait avec un rire intérieur :

— Quelles imprécations, si mon pauvre père apprenait que sa fille, soi-disant trop orgueilleuse de sa naissance pour consentir à se laisser faire vicomtesse, est folle d'un roturier, simple sculpteur, et par dessus le

marché condamné à mort comme socialiste communiste et révolutionnaire ! Il serait capable de me faire enfermer à Charenton. Ma foi, j'irais là plus volontiers qu'à l'autel avec M. de Boureuil.

Elle en voulait au beau vicomte de toute l'admiration qu'elle avait cru un moment éprouver pour son prétendu talent, que Roderic, en quatre mots, lui avait démontré être absolument nul. Cet orateur congréganiste s'en faisait si furieusement accroire, qu'elle ressentait une joie, malsaine peut-être, mais réelle, à se faire rendre compte par son père de la déception que lui causait la nouvelle de son renvoi définitif.

Il faut le dire, le devoir d'Yvonne était assurément de restituer au vicomte, en même temps que sa parole, le passe-port qu'elle lui avait subtilisé à l'aide de fallacieuses promesses.

Cependant, comme cette pièce administrative pouvait, en cas de pressant danger, se transformer en planche de salut, elle résolut de la garder, quelque peu noble que pût paraître ce procédé. Ce vicomte, qui avait cessé d'être agréable, pouvait encore être utile. D'ailleurs, Roderic avait tout !

Au coup de trois heures, deux autres coups frappés par le marteau de la porte cochère firent sauver Yvonne au plus profond de sa chambre, et pâlir les joues du marquis. C'était M. de Boureuil qui en-

trait dans l'hôtel, rayonnant de confiance.

M. de Curval n'était nullement préparé à la cruelle annonce et se demandait comment il débiterait. Il est vrai que le vicomte n'était pas non plus préparé à la nouvelle, et ne savait vraisemblablement que répondre, car il n'était pas né improvisateur, et, avant de partir pour sa visite quotidienne, remarquait des heures entières, les choses ravissantes qu'il devait débiter à sa future.

Il franchit, en maître, le perron qui allait devenir le sien, et monta au salon, où le marquis palpitait d'émotion. M. de Boureuil, trouvant son futur beau-père seul comme à l'ordinaire depuis huit jours, prit, comme à l'ordinaire, sa figure contrite.

— Toujours alité ? dit-il avec un soupin.

— Non, elle va beaucoup mieux, répondit le marquis d'un air de tristesse difficile à justifier dans la circonstance.

— Elle va mieux. Dieu soit loué ! fit le vicomte. Nous allons pouvoir partir pour Frohsdorf. Je brâle de me jeter aux pieds du roi.

L'inaltérable confiance de M. de Boureuil dans la parole des Curval refoula jusqu'au fond de la gorge du marquis l'aveu qu'il en sortait. Il fut sur le point de s'enfuir et d'aller chercher sa fille pour la char-

ger de la désobligeante besogne qu'elle lui avait égoïstement repassée.

— Comment aborderai-je Sa Majesté ? continua le jeune Machabée, désireux de régler le cérémonial, afin d'éviter les impairs. Dois-je l'appeler : sire, en lui parlant à la seconde personne, ou lui parler à la troisième personne en l'appelant : le roi ?

M. de Curval n'osant pas encore lui apprendre qu'il ne parlerait à Henri V ni à la seconde ni à la troisième personne, le renseigna sur les habitudes de la maison.

— L'usage là-bas, dit-il, veut que, pour ménager la modestie du souverain, on ne lui décerne d'autre titre que celui de monseigneur, et qu'on emploie indifféremment soit la troisième personne, soit la seconde.

— La troisième est plus respectueuse, fit remarquer M. de Boureuil.

— Aussi s'en sert-on généralement au début, répliqua M. de Curval qui, en prolongeant cette causerie, ajournait d'autant l'explosion. Mais, ajouta-t-il, quand la conversation a pris une tournure plus intime, il est permis aux visiteurs, aux visiteurs de qualité, bien entendu, de s'adresser directement à Sa Majesté.

Ainsi, lors de notre dernière entrevue je n'ai pas hésité à lui dire presque à brûle-pourpoint :

(A suivre)

dredi 7 courant, chez M. Faure, rue Perrot, 3, au fond de l'allée, à trois heures précises. On trouvera des lettres à la porte. Pour la commission : Le secrétaire, GRANGER.

Groupe de l'ex-cercle des travailleurs républicains socialistes

TROISIÈME ARRONDISSEMENT

Tous les adhérents sont convoqués à une réunion hebdomadaire qui aura lieu le samedi 8 novembre, à huit heures du soir, au local habituel. Urgence.

ORDRE DU JOUR

Causerie contradictoire : Etude sur la crise actuelle et ses causes.

Pour le Groupe :

Le secrétaire, Eugène WATIER.

Groupe rationaliste de la morale positive

Le groupe donne avis qu'il le vendredi 7 courant il y aura une réunion dans le local ordinaire des séances.

Les citoyens libres-penseurs qui voudraient faire partie de la Société pourront s'adresser aux citoyens Bedin, ancien conseiller municipal, rue du Sacré-Cœur, 100, Vincent, avenue de Saxe, 88, la citoyenne Ganiviat, cours Gambetta, 94, et chez le citoyen Filleron, rue Villeroi, 29. Inutile de se présenter si on a pas une conduite irréprochable. Les citoyennes de parfaite honorabilité y seront accueillies avec reconnaissance.

Collecte faite aux funérailles civiles de la citoyenne Michel, 3 fr.

Le secrétaire, FILLERON.

Société de retraite pour la vieillesse

Dimanche prochain 9 novembre, cotisations au siège social, 9, rue Champier.

Sociétaires inscrits au 31 octobre... 9.551 Capital au 31 octobre... 393.738 fr. 55

L'administration informe les sociétaires que toutes les démarches relatives à l'approbation de l'Etat et au placement des capitaux ont complètement réussi.

La Société est donc en pleine voie de prospérité.

Elle va, dès ce jour, opérer ses placements à la Caisse des dépôts et consignations, laquelle lui servira un intérêt de 4 1/2 0/0.

Les sociétaires sont priés de se libérer au plus tôt de leurs cotisations, afin d'éviter la radiation.

Ceux atteints par la crise ouvrière et mis dans l'impossibilité de payer doivent faire la demande au conseil d'administration, qui accordera les sursis nécessaires.

Le président : VAUCHER.

Teinture lyonnaise

La Commission électorale pour l'élection du citoyen Charvet est convoquée d'urgence pour samedi 8 novembre, à huit heures du soir, au siège, rue de Créqui, 137.

Pour la Commission : J. M.

Union de la Teinture lyonnaise et similaires

La Commission d'organisation est convoquée pour samedi soir 8 novembre, à huit heures, au siège. Très urgent.

Ebénistes

La Chambre syndicale des ébénistes convoque en assemblée générale privée dimanche 9 novembre, à deux heures du soir, café For-

get, cours Lafayette, 113, angle de la rue Garibaldi, pour communication importante. On trouvera des lettres à la porte.

Le secrétaire : MICHEL.

Tailleurs de Pierres

La Société civile de prévoyance des tailleurs de pierres de Lyon prévient ses membres que la réunion mensuelle aura lieu le samedi 8 novembre, à huit heures du soir, chez M. Callandre, cafetier, cours de la Liberté, 17.

ORDRE DU JOUR :

1. Cotisations ;
2. Réception des adhérents.

Le secrétaire, FONTANNAZ.

Chambre syndicale des ouvriers plâtriers-peintres

La corporation est convoquée en assemblée générale le samedi 8 novembre 1884, à huit heures du soir, salle Rivoire, 242, avenue de Saxe.

ORDRE DU JOUR

- Réception des nouveaux adhérents.
- Questions diverses.

Le secrétaire : L. B.

NOTA. — Un syndic est en permanence tous les soirs pour recevoir les adhésions.

Société fraternelle des anciens soldats

Réunion dimanche 9 novembre, à trois heures précises, au siège social, café Millet, 157, boulevard de la Croix-Rousse, pour communications intéressant la Société.

Des adhésions nouvelles seront reçues sur titres.

La plus grande exactitude est recommandée.

Le trésorier, L. HUIT-FIDOR.

Avis aux chauffeurs mécaniciens DE LYON ET DE LA BANLIEUE

La Commission de réorganisation vous invite à une réunion qui aura lieu dimanche 9 novembre, à deux heures du soir, au café Bellard, quai des Célestins, 2.

Tous les citoyens soucieux de leurs intérêts sont priés d'y assister.

ORDRE DU JOUR :

- Lecture des Statuts.
- Formation de l'administration.
- Questions diverses.

La Commission.

Chambre syndicale des Tôliers et Fumistes

Assemblée générale dimanche 9 novembre, de une heure à trois heures, chez Gamet, rue de Chartres, 8.

ORDRE DU JOUR :

1. Discussion sur l'adhésion à la Fédération.
2. Propositions et discussions diverses.
3. Réception des nouveaux adhérents.

Le secrétaire : J. ROCHERON.

Œuvre démocratique

Un concert-tombola au profit d'une œuvre démocratique est organisé pour le dimanche 16 novembre 1884, à une heure du soir, salle Rivoire, avenue de Saxe, 242, avec le bienveillant concours de plusieurs artistes lyonnais.

On trouvera des billets pour le concert, au prix de 30 centimes, aux adresses suivantes : Chavassieux, rue Sainte-Jeanne, 16.

Gachet, cours de la Liberté, 87.

Fichet, rue Moncey.

Bedin, rue du Sacré-Cœur, 100.

Sanlaville, comptoir Gaulois, place de la Croix.

Saint-Cyr, comptoir, avenue de Saxe, 273.

Bal de la Métallurgie

COMMISSION D'ORGANISATION

Dans une réunion publique, tenue chez M. Merle, place de l'Hôpital, 2, dimanche 2 courant, à 2 heures, ont été nommés, pour la Commission d'organisation :

Président, Janin jeune.

Vice-président, Demoncep.

Trésorier, Mambun.

Trésorier-adjoint, Teste.

Secrétaire, Bertrand.

Secrétaire-adjoint, Combet.

Assesseurs : Lacaze, Riboulet, Foulas jeune, E. Guiton, Nogared.

Le bal aura lieu le 6 décembre, salle de l'Alcazar, au profit des ouvriers sans travail. Pour la Commission exécutive et par ordre,

Le secrétaire : BERTRAND.

Place St-Jean, 1.

Tribune du Travail

DEMANDES D'EMPLOIS

Homme sérieux, 28 ans, bonnes références, demande comptabilité ou emploi aux écritures. — S'adresser chez M. Renault, rue Cuvier, n° 138.

— Un jeune homme, 30 ans, ayant fait ses études, demande emploi quelconque aux écritures. Hautes références. — S'adresser à M. Dautenil, rue Grélee, 36.

POLICES D'ASSURANCES

DE LA SOCIÉTÉ

L'AVENIR DES FAMILLES

délivrées dans la journée du 5 novembre

par l'Avenir de Lyon

REMBOURSABLES A CENT FRANCS

Vve Bouvard, r. du Sacré-Cœur, 84.
J. Gougnot, r. Pierre-Corneille, 96.
A. Guérin, c. Suchet, 54.
D. J., r. des Docks, 10.
Sophie Gréne, grande rue de la Mulatière, 62.
A. Bouchard, route de Vienne, 155.
Buffet, cartonnier, r. Moncey, 31.
Theloz, q. de Serin, 19.
J.-B., r. Boi eau, 130.
M. Brunel, r. Marseille.
F. Picorneau, montée du Chemin-Neuf.
Vve Coron, q. de Vaise, 20.
Perignon, r. Tête-d'Or, 96.
Mercier, r. Sainte-Rose.

L'AVENIR DE LYON

BON

Pour une POLICE de la Société

LE TRAVAIL

INDEMNITÉS GARANTIES :

En cas de mort. 500 Francs

En cas d'incapacité permanente de travail. 500 Fr.

Cette police d'assurances est remise à tout porteur de 5 Bons, moyennant 75 cent.

7 Novembre 1884

60 ANS

DE

SUCCÈS

CONTEFAÇONS

Marque de fabrique déposée

SIROP DE BOCHET DU SERPENT

(Seul véritablement efficace)

Vices du sang — Maladies de la peau, dartres, eczéma, rougeurs du visage, boutons, démangeaisons — Migrations, névralgies, étourdissements — Constipations, manque d'appétit, mauvaise digestion, ophtalmies — Dépôts d'humeurs, de lait, de gale, de tumeurs, de nez, tumeurs, abcès, maux d'yeux, d'oreilles, de nez, mauvaise haleine — Douleurs rhumatismales, sciatiques, goutteuses — Maladies anciennes, etc.

LE FLACON : 2 f. 50 ; CHOPINE : 5 f. ; LITRE : 8 f.

A la Pharmacie du Serpent, 32, rue Lanterne, LYON

BOURSE DE LYON

Lyon, 6 novembre 1884.

Quelques transactions aujourd'hui à des prix généralement soutenus.

Les bruits de médiation font le fond des conversations, il va sans dire que chacun appuie dans le sens de sa position. A vrai dire, on ne sait rien de précis.

Le marché s'agit et la haute banque le mène.

L'opinion généralement accréditée est que le conflit franco-chinois prendra fin par suite d'une entente directe et prochaine entre les cabinets de Paris et de Pékin. Le gouvernement chinois aurait, paraît-il, été vivement frappé de l'idée d'envoyer des renforts, émis par le ministre Ferry et sur le point de passer de la spéculation à la pratique.

3 0/0 ferme, ainsi que le 4 1/2 à 108 27.

L'italien décroche enfin le cours de 97.

La Dette unifiée recule sous le poids de réalisations à 338 75.

Par contre, l'Autrichien gagne quelques points à 631 25.

Le Nord-Espagne faiblit à 522 50.

Suez 1,911 25.

Panama 486 25.

Foncière lyonnaise 330.

Bourse de Lyon

Obligations	Actions
Ville de Lyon 1880 95	Gar de Lyon 1100
Communes 1879 425 50	Terre-Noire 107
Ville de Paris 1869 404	Fond. de l'Horme 130
— 1871 393 75	Creusot 130
— de Marseille 1877 351	Acier de la Marine 144
— 1879 451	Fourchambault 220
— 1883 355 25	Lore 220
Fusion ancienne 375 50	Montrambert 215
— nouvelle 365 75	Saint-Etienne 273
Dombes anciennes 365 50	Acier de St-Etienne 273
— nouvelles 364	Société lyonnaise 273
Lombardes ant. 365 75	Créd. financ. et ind. 273
— nouvelles 364	Foncière lyonn. 273
Saragossa 334 50	Société étienne 273
Nord-Esp. 1. hyp. 357	Rue de Lyon 1087 50
Portugaise 306 75	Comp. des Eaux 1087 50
Suez 5 0/0 565	Dombes Sud-Est 1087 50
Eaux 3 0/0 565	Créd. financ. et ind. 1087 50
Orléans-Tranw. 565	Abattoirs 1087 50

Bourse de Paris

3 0/0 français 75 70	Mob. esp. joiss. 140
3 0/0 amortissable 80 25	Foncière lyonn. 107
3 0/0 nouveau 80	Banque d'Algérie 550
4 1/2 0/0 (1883) 108 10	Banque d'Autriche 550
5 0/0 italien 96 80	Banque hongroise 332
4 0/0 espagn. ext. 59 25	Lyon 1237
3 0/0 turc 59 25	Autrichien 316
Egypt. 6 0/0 (1877) 375	Lombard 316
Banque de France 5 30	Saragossa 316
Crédit foncier 1200	Nord-Espagne 522 50
Crédit algérien 100	Suez 1911 25
Crédit lyonnais 323	Compagnie d'Algérie 1087 50

LA PRESSE J.-P. LA PAGES

Imprimerie Moderne, cours de la Liberté, 70.

CONTRE LES ÉPIDÉMIES

Les filtres au charbon désinfectent les eaux qui contiennent des insectes nuisibles à la santé. Six médailles aux expositions. Approuvés par la Faculté de médecine. — Seule maison fournissant les établissements religieux — Fabrication et réparations.

BERTHIER

rue de Jarente, 5, Lyon

Se vend à Lyon

LE

LIVRE D'OR

de P. PEYRON

L'OUEST

Compagnie anonyme d'assurances sur la vie

Constituée avec l'autorisation

et sous le contrôle du Gouvernement

SIÈGE SOCIAL :

22, rue des Capucines — PARIS

RENTES VIAGÈRES

immédiates et différées au taux de 10, 15, 20 0/0 et plus, suivant l'âge et le délai.

RENTES VIAGÈRES PROGRESSIVES

avec remboursement au décès du rentier du capital de la rente

ASSURANCES PAYABLES

en cas de Vie, en cas de Mort. Dotation d'Enfants.

Les placements des Fonds des Assurés et des Rentiers sont garantis par Hypothèques sur un Domaine immobilier s'élevant à plus de 100 Millions.

S'ADRESSER

Pour tous renseignements à la Compagnie

M. HESS

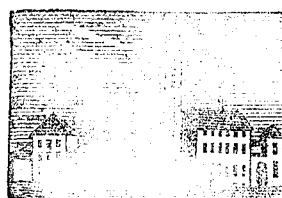
79, place des Jacobins — LYON

IMPRIMERIE MODERNE

70, Cours de la Liberté, 70

Labours, Thèses, Journaux, Prospectus, Affiches, etc., à des prix modérés.

TOPIQUE BERTRAND AÎNÉ



Le seul ayant été breveté et dont la vente a été permise par arrêté de la Cour de cassation du 8 janvier 1854 QUARANTE ANS DE SUCCÈS — INFALLIBLE contre les douleurs rhumatismales, les névralgies, sciatiques, congestions cérébrales, ophtalmies, douleurs de reins, fluxions de poitrine, pleurésie, toux rebelles, etc. — Peu de maladies ne reçoivent un soulagement immédiat par son application. — Prix, suivant grandeur, de 50 centimes à 3 francs. (Envoi franco contre timbres ou mandat).

AVIS. — Se défier des imitations, exiger comme garantie la signature BERTRAND aîné, et l'insigne ci-contre.

MALADIES SECRÈTES

J'affirme la guérison radicale des maladies vénériennes les plus anciennes et les plus incurables, ainsi que les rhumatismes les plus douloureux, par le traitement facile et surtout sans mercure, du docteur MARCELLES. Cabinet de 12 h. à 3 h. Gratuit le soir, de 7 à 8. Lyon, 19, rue Cuvier. Correspondance.

AVIS

POUR CAUSE D'AGRANDISSEMENT

L'Administration de

L'ECHO de LYON

Ventes de fonds de commerce, maisons,

propriétés, etc.

69, rue de l'Hôtel-de-Ville, au 2°

est transférée 4, rue Mercière, au 2°

MODES

Grand et Détail

Mme CLÉMENT

87, Grande-Côte, 87

SPECIALITÉ POUR DEUIL

Bonnets et Chapeaux montés

PRIX MODÉRÉS